

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUIN 2016

13/1 - PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a exercé la délégation qu'il a reçue du conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour attribuer les marchés suivants :

<u>MARCHES DE SERVICES</u>					
MARCHES DE 25 000 € HT A 89 999,99 € HT					
Objet	Lot	Date du marché	Attributaires	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant scolaire et mise en accessibilité de l'école Saint Honoré		18/04/2016	HART BERTELOOT AAT / VERDI INGENIERIE	74 812,50 €	89 775,00 €
Constitution de dossiers techniques amiante (DTA)		25/05/2016	SAS NORD CONTROLES	60 000,00 €	72 000,00 €
Nettoyage de la piscine municipale		25/05/2016	GOM PROPRETE	49 150,24 €	59 980,29 €

<u>MARCHES DE TRAVAUX</u>					
MARCHES DE 25 000 € HT A 89 999,99 € HT					
Objet	Lot	Date du marché	Attributaires	Montant HT	Montant TTC
Travaux d'entretien courant des toitures des bâtiments communaux	Lot n°1: couverture	26/04/2016	GENTY	15 000,00 €	18 000,00 €
	Lot n°2: étanchéité	26/04/2016	SAS GRIMONPON	15 000,00 €	18 000,00 €
	Lot n°3: toiture végétalisée	26/04/2016	GENTY	15 000,00 €	18 000,00 €
Construction de sanitaires PMR et mise en accessibilité de l'école La Paix	Lot n°7 : serrurerie	19/04/2016	M.S.C.M.	11 780,00 €	14 136,00 €